

Le Petit Courrier de l'île d'Arz

La lettre mensuelle d'infos de la municipalité - Novembre 2022, n° 26



Le mot du maire

L'allumeur de réverbères

Cette année encore, la municipalité a modifié les horaires de l'éclairage public : le matin, allumage à 6h30, le soir extinction à 21h00 ; c'est à dire, une demi-heure avant le premier bateau et une demi-heure après le dernier. En 2020, l'extinction se faisait à 2h00 du matin. Dès la première année de notre mandat nous l'avons passée à minuit, l'année suivante à 22h30 et donc cette année à 21h00.

Si l'actuelle crise énergétique nous conforte dans cette démarche, nous ne l'avons pas attendue pour prendre notre part dans la lutte contre la pollution lumineuse qui nuit tant à la biodiversité et coupe notre rapport au ciel et aux étoiles.

Préserver l'obscurité, c'est préserver le vivant. Dans un livre récent*, le biologiste suédois Johan Eklöf nous explique comment la nuit est le moment propice aux activités de la faune sauvage : accouplement, chasse, pollinisation etc. ; comment la pénombre est une condition vitale à l'équilibre des écosystèmes.

Il nous dit aussi à quel point « dans le ciel jaune des villes », les étoiles sont rares et comment nous nous privons du spectacle de la voute céleste avec ses perspectives vertigineuses.



Il faut donc laisser sa place à l'obscurité...sans retourner à la bougie ! Les nouvelles technologies nous donnent les moyens, si on en a la volonté, de programmer, adapter, atténuer la lumière artificielle. Nous sommes bien engagés dans cette voie qui nous permet aussi de faire de sérieuses économies.

« Quand il allume son réverbère, c'est comme s'il faisait naître une étoile de plus, ou une fleur » s'émerveillait le Petit Prince devant l'allumeur de réverbères. Les temps ont bien changé. Le merveilleux aujourd'hui, c'est aussi la nuit, la nuit noire.

Jean Loiseau

*Osons la nuit de Johan Eklöf ; Tana Editions ; octobre 2022.

Zoom



Une nouvelle école au Gourail ? C'est un retour aux sources. Les élèves de l'école du Gourail...en 1966. Vous les reconnaissez ?

Actualités

L'école au Gourail, le retour !

Lors du conseil municipal du 18 octobre, la commune a annoncé le lancement du projet de la création d'une nouvelle école au Gourail.

L'actuelle école, classe unique, située au Prieuré est certes plein de charme, mais nécessite d'important travaux. Ces travaux ne permettront pourtant pas de bénéficier de locaux mieux adaptés pour les pratiques éducatives et l'accessibilité car le bâtiment du 18^e siècle est contraint par son architecture.

Une étude du CAUE a permis d'étudier le cadre réglementaire, la faisabilité et les volumes nécessaires à la création d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir une classe unique.

Nous avons choisi de développer ce projet sur le site actuel du Gourail, qui regroupe déjà la médiathèque, la cantine, une grande cour entourée d'un haut mur en pierre, une salle polyvalente permettant l'hiver de se mettre à l'abri pour des activités pédagogiques.

L'école sera construite dans un bâtiment autonome de l'autre côté de la cour.

Ce projet est d'autant plus nécessaire que l'île rajeunit. Il ne se fera pas au détriment des associations qui utilisent également la salle du Gourail.

Prochaine étape, l'appel d'offre pour recruter une maîtrise d'ouvrage.

Nous voilà donc repartis sur les traces de l'ancienne école, dont le bâtiment se trouvait là jusqu'au début des années 90 !

Nadège Le Roux

Katia s'en va...la mairie recrute

Depuis de nombreuses années, Katia est ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) auprès des différentes enseignantes qui se sont succédées pour animer et faire vivre la classe unique de l'île d'Arz. Aux côtés de Marie elle a mené de nombreux projets avec les enfants.

Après des centaines d'allers/retours en bateau pour venir travailler, elle va bientôt retrouver un poste sur le continent et gagner un peu de confort de vie. Nous en profitons pour la remercier de tout ce travail accompli.

Un poste est donc à pourvoir pour le mois de janvier 2023.

Si vous souhaitez postuler, vous pouvez envoyer votre CV et lettre de motivation à la mairie avant le 25 novembre, ou à dgs@mairie-iledarz.fr

Permanence des gendarmes

Deux gendarmes tiendront une permanence à la mairie le lundi 28 novembre de 13h30 à 16h00.

Ce point d'accueil permettra d'informer les usagers, échanger avec eux et dispenser des conseils de préventions. Si besoin, il y aura possibilité de déposer plainte.

Prochain Petit Courrier : un rubrique État Civil

C'était une demande forte de nos lecteurs : renouer avec la rubrique État-Civil.

Nous avons décidé que cette page sera annuelle, dans chaque numéro de décembre, et récapitulera l'année qui se termine. Donc si vous avez des évènements à partager (naissances, mariages, PACS, décès) et qui ont eu lieu en 2022, faites une demande écrite à la mairie (secretariat@mairie-iledarz.fr) avant le 09 décembre. Ils seront publiés dans le prochain Petit Courrier.

L'occasion de se souvenir, de repenser aux beaux moments de l'année écoulée et à celles et ceux qui nous ont quittés

La vie des commissions



« SOIGNER ET ACCOMPAGNER »

Philippe ROUGIER, Nadège Le ROUX, Nicole L'ALEXANDRE, Myriam AIMÉ

Vaccination : la prochaine vaccination anti-Covid se déroulera le jeudi 17 novembre à la salle Greven à 15h. Pour ceux qui ne se seraient pas encore inscrits, prendre rendez-vous auprès des infirmières au 06 75 14 07 19.

Ty-info services : Toutes les 2 semaines à la médiathèque (9h45 à 12h45 puis 13h30 à 15h45), pour vous accompagner dans vos démarches administratives et vous aider à vous mettre à l'informatique.

Prochaine permanence le mardi 15 novembre. Prendre rendez-vous au 06 59 57 59 28 ou par courriel : tyinfoservices@gmvaglo.bzh

Bien vieillir chez soi

La journée du 28 octobre fut très riche en informations. Les différents intervenants ont présenté leurs rôles et leurs missions, qui vont du conseil, aux aides techniques et financières, de l'amélioration de l'habitat à l'hygiène de vie. L'objectif est de pouvoir rester chez soi le plus longtemps possible, et de vivre le quotidien toute sécurité sur l'île.

La journée s'est déroulée dans une bonne ambiance : les échanges ont été fructueux, certains participants n'ont pas hésité à participer à des tests musculaires et d'équilibre, d'une façon très ludique, et ont ainsi pu prendre conscience des difficultés à effectuer certains de ces exercices. Ils ont ainsi pu bénéficier de précieux conseils.

Merci à tous nos partenaires : l'Espace autonomie santé, l'ALCAT (aménagement du logement et conseil en aides techniques), la Fédération Sports pour tous 56 et l'Opération rénovée.

Cette journée ne sera pas sans lendemain : dès aujourd'hui, la commission "Soigner et Accompagner" reste à l'écoute des besoins des Iledarais. Ceux qui n'ont pu se rendre à cette journée pourront, s'ils le souhaitent, être mis en relation avec les organismes partenaires de ce forum.

Nicole L'Alexandre

ASSAP-CLARPA : un service pour tous

Depuis le début de l'été, la commune a mis en place en partenariat avec L'ASSAP-CLARPA un service d'accompagnement à domicile. Le service propose des interventions pour aider les personnes dans leur quotidien. Sa mission première est le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Cependant toute personne valide peut également faire appel à ce service.



Plus elles seront nombreuses, plus les interventions de l'ASSAP-CLARPA seront pérennisées sur l'île. Sachez qu'il y a plusieurs niveaux d'interventions : comme l'entretien de la maison, du linge, l'accompagnement aux courses, la préparation et l'aide au repas etc. Quelques heures par semaines supplémentaires pour de nouveaux bénéficiaires permettront le maintien du service auprès des plus fragiles, sur le long terme.

En cas de perte d'autonomie, l'APA (l'allocation personnalisée d'autonomie) peut contribuer au financement de ces heures d'aide à domicile. La mairie peut vous aider à constituer un dossier APA. Suite à une évaluation du conseil départemental, ce dernier proposera un plan d'aide personnalisé. Vous pourrez ensuite faire une demande d'intervention auprès de l'ASSAP-CLARPA. Les délais d'instruction étant de plusieurs semaines il vaut mieux s'y prendre tôt. Les usagers peuvent également bénéficier du crédit d'impôt à hauteur de 50 % dans la limite des seuils en vigueur.

Si vous vous sentez concerné, ou vos proches, on vous encourage à faire cette démarche dans l'intérêt de tous !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie (DGS : Gaëlle), ainsi que l'ASSAP-CLARPA au 02.97.54.12.64

Nadège Le Roux



« SE CULTIVER ET COMMUNIQUER »

Géraldine DAIGREMONT, Fabienne JEAN, Daniel LORCY, Nicole L'ALEXANDRE

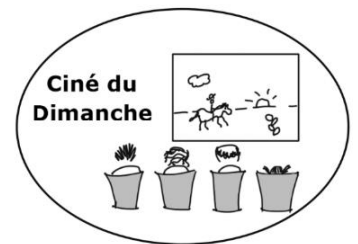
Novembre : Le Mois du Doc, suite

Vous avez été nombreux et toujours aussi enthousiastes pour les deux premières séances. Ne ratez pas la projection qui clôturera cette édition 2022 du film documentaire « La nuit qu'on suppose » en présence du réalisateur Benjamin d'Aoust, une invitation dans le monde des non-voyants dimanche **27 novembre 17h00** au Gourail.

Décembre : Le Ciné du Dimanche 17h30 au musée

11 décembre : « Le passe-muraille » un film de Dante Desarthe avec Denis Podalydès

18 décembre : « Les douze travaux d'Astérix » un film d'animation de René Goscinny, Albert Uderzo et Pierre Tchernia



Géraldine Daigremont



« HABITER ET HARMONISER »

Michel DUDON, Daniel LORCY, Clément KOUYOUMDJIAN, Géraldine DAIGREMONT

Révision du Plan Local d'Urbanisme. Acte 2

Les bureaux d'études EOL et BIOTOPE ont été retenus par délibération du Conseil municipal du 18 octobre et une première réunion a eu lieu en mairie dès le jeudi 27 octobre. Chacun a pu exprimer sa vision d'un devenir possible de l'île sous forme de questionnements :

- Comment agir dans les îles pour y maintenir, y développer, voire y établir des formes de vie et surtout des cadres de vie satisfaisants pour les populations qui y résident, pour les habitants au long cours comme pour ceux qui ne font qu'y passer de façon plus ou moins prolongée ?
- Comment faire coexister, dans ces espaces insulaires qui sont de petites tailles, des usages, des intérêts, des volontés hétérogènes portés par des populations aux âges, aux activités, aux habitudes et aux aspirations différentes (tourisme, pêche, agriculture, sport, culture...) ?
- Comment surtout, répondre aux défis environnementaux et climatiques dans leurs différentes dimensions, qui touchent aussi bien aux questions de biodiversité végétale et animale qu'à celles de la qualité des conditions spatiales, paysagères et architecturales de la vie sociale ?
- Comment trouver un juste développement sans le faire au détriment de la qualité de vie ? Ne pas figer, mais ne pas développer exagérément ; ne pas protéger à l'extrême, mais trouver la juste mesure de la transformation de la commune.

Les bureaux d'études nous ont remis en mémoire que le PLU actuel avait plus de 15 ans et qu'il était impératif de l'actualiser vis-à-vis des contextes réglementaires nationaux (cinq lois nouvelles depuis 2007) et supra-communaux (sept textes). De fait, cela va considérablement réduire notre marge de manœuvre. De même, la phase administrative (d'ici deux ans) nous impose de soumettre le nouveau projet de PLU pour avis aux Personnes Publiques Associées et autres personnes consultées (sept instances et organismes).

Chaque instance donnera son avis dans les limites de sa compétence propre et tous ces avis doivent figurer dans le dossier d'enquête publique.

Pour résumer la situation en une phrase, il nous a été dit : « Il ne faut pas faire rêver les iledarais ni trop rêver vous-mêmes, vous n'êtes pas seuls à décider de la forme et du fond de cette révision ».

Mais pour rester optimistes, gardons en tête l'aphorisme de Marc Twain : « Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait. »

Michel Dudon



« ENTRETENIR & NAVIGUER »

Stéphane BUZENET, Philippe ROUGIER, Michel DUDON, Daniel LORCY

Recyclage des embarcations

Après avoir reçu beaucoup de demandes de recyclage de bateaux, la municipalité poursuit le recensement de ceux qui sont en état d'abandon sur le domaine public.

Dès le 14 novembre des autocollants y seront apposés, laissant un délai aux propriétaires pour les évacuer du domaine communal ou de se faire connaître auprès de la mairie afin de les recycler. En décembre, si ces embarcations ne sont pas enlevées, une procédure sera lancée afin de les retirer du domaine public.

A yellow rectangular sticker with a white border. At the top left is the logo of the commune of Ile d'Arz, featuring a shield with a fish and a star. To the right of the logo, the word 'AVERTISSEMENT !' is written in large, bold, red capital letters. Below this, in smaller black text, it reads: 'Cette embarcation est stockée illégalement (article R. 644-2 du Code pénal). Cette infraction est passible d'une amende de 135€ à 750€. Il est demandé au propriétaire de bien vouloir la retirer immédiatement. Dans le cas contraire, elle sera mise en fourrière, puis éventuellement éliminée dans les délais légaux.' At the bottom of the sticker, there is a white rectangular box. Below the box, the text 'Commune de l'Ile d'Arz.' and 'secretariat@mairie-iledarz.fr - 02 97 44 31 14' is printed in black.

Mouillages

Les redevances de mouillages ainsi que de stationnement sur le terre-plein de Kerolan ont été transmises au Trésor Public. Les personnes concernées recevront très bientôt un avis de somme à payer dans leur boîte aux lettres. Surveillez votre courrier !

Stéphane Buzenet

Dernière ligne droite pour la candidature UNESCO des « Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan »

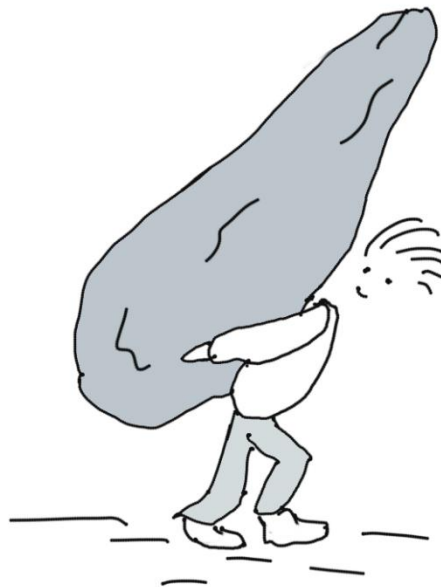
Dans le bois de Lious, les trois dolmens effondrés et des pierres dressées, qui semblent entourer l'ensemble du site, font partie des monuments mégalithiques retenus pour la candidature UNESCO.

L'Association Paysages de Mégalithes fait le point sur l'état d'avancement de cette candidature :

L'association Paysages de Mégalithes travaille depuis 2012 à la candidature des Mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet de territoire rassemble les collectivités (mairies, intercommunalités, département, région, services de l'Etat), les établissements publics d'Etat concernés (Centre des Monuments Nationaux et Conservatoire du littoral) et les associations intéressées par le patrimoine et le tourisme.

Le périmètre du « Bien » plus de 1055 km², traverse 27 de 540 monuments. Quatre densités et diversités de fonctionnent comme des « phénomène néolithique du paysage, dans toutes ses particularités, particulièrement avec les rives, paysages maritimes qui sont monde, de notre dossier.

Suite à la validation de ce l'association Paysages de aujourd'hui avec l'ensemble locaux à l'élaboration du plan transversal, il représente territoire se donne pour transmettre et valoriser ce exceptionnels.



s'étend sur un territoire de communes et compte plus aires, caractérisées par des structures mégalithiques, fenêtres » sur le mégalithisme. Ces aires ne leurs interactions avec le composantes, et tout rias, rivières, marais ou une spécificité, unique au

périmètre en 2021, mégalithes travaille des partenaires et acteurs de gestion. Opérationnel et l'ambition commune que le préserver, protéger, paysage et ces monuments

Un point d'étape décisif a été franchi le 18 octobre dernier lors de l'audition intermédiaire devant les ministères de la culture et de la transition écologique, au sujet du plan de gestion, de la gouvernance du projet et de la préservation du territoire.

Le calendrier de la candidature a également été confirmé, le dossier entre aujourd'hui dans sa dernière ligne droite avec une présentation officielle devant les Ministères, prévue pour la fin de l'année 2023. Le processus international d'évaluation des dossiers se mettra ensuite en place pour une durée de dix-huit mois.

Aujourd'hui, le mot d'ordre est donc à la visibilité et la mobilisation opérationnelle du plus grand nombre pour accompagner cette première candidature bretonne sur la Liste du Patrimoine mondial !

Les rendez-vous

27 NOVEMBRE

Le mois du doc : La nuit qu'on suppose

Au Gourail à 17h00

28 NOVEMBRE

Permanence Gendarmerie

A la Mairie de 13h30 à 16h00

4 DECEMBRE

Festiv'Arz : Marché de Noël

Au Gourail à partir de 11h30

11 DECEMBRE

Le ciné du dimanche : Le passe-muraille

Au musée à 17h30

18 DECEMBRE

Le ciné du dimanche : Les douze travaux d'Astérix

Au musée à 17h30

MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h00

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mardi 6 décembre de 13h30 à 16h00 (salle Greven)

Sur rendez-vous : 02 97 69 52 00

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Les lundis 5, 12, 19, 26 décembre

CIPM « MARINS & CAPITAINES

Se référer au site :

<http://www.musee-iledarz.com>

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Samedi 14h00 à 16h00

TY-INFO SERVICES

Médiathèque de 9h45 à 12h45 et de 13h30

À 15h45 tous les 15 jours

Mardis : 15, 29 novembre, 13 décembre

COLLECTE BACS JAUNES

Les mardis 22 novembre, 6 et 20 décembre

EXPOSITION BUREN

Balades commentées et ateliers Buren du mercredi au dimanche au CIPM

Informations et réservations au 07 49 17 78 93 et mediation.buren@gmail.com